



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING
Tél. : 03 87 34 82 20
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Réf. : AG/JM/L6

Mairie d'Argancy
1 Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'aménagement d'une piste et d'une passerelle cyclo-piétonne sur le ruisseau de Malroy

Metz, le 9 janvier 2013

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **AMENAGEMENT D'UNE PISTE ET D'UNE PASERELLE CYCLO-PIETONNE SUR LE RUISSEAU DE MALROY**

Ce dossier a été déposé par :

Communauté de Communes de Maizières-les-Metz
1, Place de la Gare
BP 40303
57283 MAIZIERES LES METZ

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2012-00176** en date du 9 janvier 2013 , accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER